

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 4 JUILLET 2025

**DELIBERATION N°CD2025-  
07/4/32  
DOSSIER N°7005**

**PLAN DÉPARTEMENTAL "PLAN VÉTOS 23" - AJUSTEMENTS  
ET MODIFICATIONS DES AIDES ET DE LEURS RÈGLEMENTS**

Étaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Mary-Line GEOFFRE  
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS  
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR  
Franck FOULON à Catherine GRAVERON  
Marie-France GALBRUN à Jean-Luc LEGER  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Armelle MARTIN à Eric BODEAU  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

**OBJET : PLAN DÉPARTEMENTAL "PLAN VÉTOS 23" - AJUSTEMENTS ET  
MODIFICATIONS DES AIDES ET DE LEURS RÈGLEMENTS**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CCD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 » ;*

VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2023-02/4/8 du 10 février 2023 relative au règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 » ;  
VU le rapport CD2025-07/4/32 de Madame la Présidente du Conseil départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

## DÉCIDE,

- d'approuver les ajustements et modifications du plan départemental « Plan Vétos 23 » détaillé ci après ;

### Partie I relative aux stages :

#### Aide au logement

- . **Texte initial** : « Aide forfaitaire au logement : 100 € par semaine, plafonnée à 1 800 € max par période de stage » ;
- . **Modifier par** « Aide forfaitaire au logement : 100 € par semaine, plafonnée à 1 800 € max par période de stage. Le montant versé ne pourra aller au-delà de la somme réellement payée ».

#### Conditions d'éligibilité

- . **Texte initial** : « Ces aides aux stages sont susceptibles d'être attribuées [...] pour les stages effectués en Creuse, auprès d'un vétérinaire, tuteur de stage, qui exerce une partie de son activité en médecine vétérinaire rurale (animaux d'élevage, de rente) » ;
- . **Modifier par** « Ces aides aux stages sont susceptibles d'être attribuées [...] pour les stages effectués en Creuse, auprès d'un vétérinaire, tuteur de stage, qui exerce une partie de son activité en médecine vétérinaire rurale (animaux d'élevage, de rente. Les stages devront comprendre des mises en situation professionnelle de soins aux animaux d'élevage) ».

- de valider le plan d'aide et la convention type relative aux aides financières du plan départemental « Plan Vétos 23 », actualisés conformément aux modifications, joints à la présente délibération ;

- d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces décisions.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**